



L'accessibilité une nécessaire solidarité





Édito

Dix ans après la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Montpellier Méditerranée Métropole continue à se mobiliser pour permettre à chacun de se déplacer et faire ainsi le lien entre tous nos concitoyens.

Depuis la mise en service de la ligne 1 de tramway, Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique de mise en accessibilité de l'ensemble de son réseau de transport en commun. Un travail de fond, et de longue haleine, réalisé en partenariat avec le Comité de liaison et de coordination des personnes handicapées. La Métropole a pris soin de prendre en compte tous les handicaps et de traiter l'intégralité de la chaîne de déplacement en liant dans une même approche urbanisme, voirie et transports, afin d'éliminer toute rupture dans la chaîne des déplacements. Les aménagements mis en place pour circuler librement sur le réseau de transport en commun et en toute autonomie sur le territoire bénéficient à l'ensemble des habitants : personnes âgées, accidentées ou chargées d'objets encombrants, parents avec une poussette, femmes enceintes, ...

La Métropole se mobilise pour permettre à chacun de se déplacer. Plus qu'une obligation, c'est une question de nécessité.



Philippe Saurel

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier





Le Tramway

Un moyen de transport
100 % accessible

Le réseau tramway est complètement accessible tant au niveau du matériel roulant que des aménagements des stations (points d'arrêt).

- **Une identité visuelle différente** pour un meilleur repérage de chacune des lignes.
- **Un plancher bas** pour les lignes 1,2,3 et 4.
- **Un aménagement intérieur « accessible »** : éclairage et contraste visuel, emplacement réservé, glissance du revêtement de sol, hauteur des boutons d'ouverture de porte et des validateurs de titres de transport inférieurs à 1,30 m.
- **Une information sonore et visuelle** : annonces et signaux sonores, affichage sur écrans.
- **Un aménagement des stations tramway adéquat** : aménagement des quais, bandes d'éveil et de vigilance, barrière de protection, positionnement des mobiliers pour limiter les obstacles, revêtements des sols, contraste visuel.
- **Un aménagement urbain** : implantation de mobilier urbain, configuration des traversées de chaussée.





Le réseau bus

Un matériel roulant 100 % accessible

Équipés de planchers bas avec palette rétractable, d'informations sonores et visuelles embarquées, la totalité des bus TaM en exploitation commerciale est accessible par les personnes à mobilité réduite.

Côté aménagements des quais, 76 % des arrêts urbains et 42 % des arrêts suburbains ont aujourd'hui été rendus accessibles.

Les 23 pôles d'échanges

présentent eux aussi une totale accessibilité des arrêts bus et tramway ainsi qu'une totale accessibilité aux places réservées ainsi qu'une information voyageur adaptée.





Une action volontariste pour plus d'accessibilité

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport collectif de Montpellier Méditerranée Métropole a été approuvé en 2009. Cadre réglementaire référent jusqu'en 2015, il tient compte du diagnostic et des priorités identifiées par les associations. Le diagnostic a porté sur les points d'arrêts (*arrêts bus et stations tramway*), l'information, les pôles d'échange, le matériel roulant (*routier et tramway*) et les points de vente. **Ce Schéma représente un investissement de 25,4 M€ pour la Métropole : 16 M€ pour le renouvellement du matériel bus et 9,4 M€ pour les aménagements et équipements du réseau.**



Un « plus » administratif

En vue de mener une politique globale d'accessibilité, Montpellier Méditerranée Métropole travaille actuellement à l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée**. Outre l'engagement pris par la Métropole à aménager les points d'arrêts prioritaires, la programmation et le financement des actions de mise en accessibilité, le projet prévoit les modalités de formation des personnes en contact avec le public.



Réseau des Transports en commun

Programme 2015

- Poursuite des études nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes 9 (*Apollo/Grammont*), 10 (*Aiguelongue/Celleneuve*); 25 (*Mosson/Juvignac*), et 32 (*Garcia Lorca/Villeneuve-lès-Maguelone*).
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sur les lignes 6, 9, 10, 25, 32, 34, 38.
- Poursuite de la concertation avec le Comité de Liaison pour le bouclage de la ligne 4 de tramway, notamment pour la phase particulière de la coupure du réseau de l'été 2015 et les itinéraires de substitution.
- Livraison de 12 bus au GNV accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Poursuite de la mise en place des Bornes Information Voyageurs (280).
- Avancement du projet de plan de transports en commun en braille.

Plus d'infos sur : montpellier3m.fr

Montpellier Méditerranée Métropole

50, place Zeus - CS 39556
34961 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 13 60 00 - Fax : 04 67 13 61 01

Arrêts tramway : Ligne 1 "Léon Blum" - Ligne 4 "Place de l'Europe"